

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 décembre 2012

Evaluation des risques chimiques : Enquête INRS/IFOP dans les petites entreprises

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a commandé à l'institut IFOP une étude concernant la sensibilisation au risque chimique et la réalisation de l'évaluation des risques chimiques (EVSRC) dans les entreprises de moins de 50 salariés. 97 % des entreprises interrogées déclarent être équipées informatiquement, validant ainsi la pertinence de l'utilisation d'outils informatiques pour l'EVSRC. Autre enseignement : bien que l'intégration du risque chimique au Document Unique (DU)¹ soit en progression, certaines petites entreprises utilisant de tels produits ont encore peu conscience de l'exposition de leurs employés au risque chimique.

La première partie de l'étude a permis de vérifier le taux d'informatisation des entreprises afin de définir si les outils informatiques d'aide à l'évaluation des risques chimiques étaient bien adaptés. Avec 97% des entreprises interrogées ayant accès à au moins un équipement (poste fixe à 84%) et 91 % possédant un accès à Internet, les résultats confortent la stratégie de l'utilisation d'outils informatiques pour l'aide à l'EVSRC.

Quelle sensibilisation au risque chimique ?

Alors que 89% des entreprises interrogées manipulent des produits chimiques², l'enquête met en évidence une réelle méconnaissance de leur présence au sein des sociétés. En effet, si 36% des dirigeants indiquent spontanément que leur entreprise en utilise, 53% d'entre eux n'en ont pas conscience.

Ainsi, si près des trois quarts des entreprises conservent les fiches de données de sécurité (FDS)³ des produits qu'elles utilisent, seuls 49% le font pour l'intégralité des produits et 24% n'en possèdent que pour une partie d'entre eux. A l'inverse, plus d'un quart des entreprises utilisant des produits chimiques ne conservent aucune FDS (27%).

Quelle évaluation du risque chimique ?

Deux tiers (68%) des entreprises concernées par le risque chimique ont réalisé le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et 66% ont connaissance du caractère obligatoire d'une évaluation des risques chimiques.

En majorité, les personnes interrogées se disent prêtes à s'investir dans la réalisation d'une évaluation du risque chimique (62%). Mais d'autres semblent plus réfractaires : plus d'un

1 Le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre. Plus qu'un simple inventaire, ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérenniser. Ce document doit être mis à jour au minimum chaque année.

² Dans la plupart des cas il s'agit de carburants (53%), de nettoyeurs ménagers (48%) ou de colles (47%). Environ un quart manipulent également des peintures (26%), des dégraissants (25%) ou des résines (22%). Enfin 13% emploient des nettoyeurs industriels et 7% des produits phytosanitaires.

³ La fiche de données de sécurité (FDS) est le document que le fournisseur d'une substance ou d'un mélange remet pour informer sur les dangers et les propriétés du produit, ses risques pour la santé humaine et l'environnement, les mesures de protection à prendre et les conditions d'utilisation. La FDS constitue une source d'informations précieuse pour l'évaluation des risques chimiques et les différents acteurs de la prévention.

quart ne s'engagerait dans cette démarche que sous la contrainte d'une obligation par l'inspection du travail (28%, notamment dans les petites structures et en région parisienne).

Si 32% des interviewés considèrent que rien n'empêche la réalisation d'une évaluation du risque chimique dans leurs établissements, 58% estiment que des facteurs vont à l'encontre de cette démarche. Sont notamment évoqués le manque de temps (25 %), le trop peu d'informations sur les produits (14%) et une utilisation de produits chimiques si peu importante dans l'entreprise qu'elle ne nécessite pas d'évaluation (10%). Enfin, 3% indiquent déjà mener une évaluation des risques chimiques dans leur entreprise.

A noter que seules 41% des entreprises utilisant des produits chimiques disposent d'une liste de ces produits, pourtant indispensable pour effectuer une évaluation du risque chimique.

L'INRS propose d'ores et déjà de nombreux produits (brochures, bases de données, audiovisuels...) consultables gratuitement sur son site internet. Parallèlement au dispositif de formations destinées aux services de santé au travail, l'Institut a également engagé des actions spécifiques pour les plus petites entreprises. Il s'agit par exemple d'outils d'aide à l'évaluation des risques coréalisés avec des fédérations professionnelles.

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 633 personnes sur 2 centres : à Paris (214 personnes) et en Lorraine (419 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information.

www.inrs.fr Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS www.twitter.com/INRSFrance